

COMPÉTITIONS DE SKI-ALPINISME SAISON 2026

à compter du 1^{er} janvier 2026

Droits d'inscription des compétiteurs,
 droits d'inscription au calendrier

1 – Droits d'inscription des participants aux compétitions

	Compétitions locales et régionales	Compétitions nationales
Montants recommandés pour les compétitions Vertical Race, sprint et relais	Jeunes : 5 à 10* € Seniors : 5 à 15* €	Jeunes : 10 à 15* € Seniors : 15* €
Montants recommandés pour les compétitions Individuelles ou par équipe (par participant et par jour de course)	Jeunes : 15* € Seniors : 15 à 25* €	Seniors : 15 à 25* € +10 € pour les courses techniques

* Hors repas. Ajouter 5 à 12 euros si repas inclus.

2 – Les officiels

Préambules : au-delà des montants indiqués dans les tableaux ci-dessous, il est rappelé qu'il est aussi tout fait possible pour un officiel de compétition d'exercer sa mission à titre gracieux auprès de l'organisateur.

Fiches pratiques accessibles dans l'intranet fédéral :

[Rémunération des arbitres et fiscalisation](#)

[Défiscalisation des frais des bénévoles](#)

Notes

- Le versement des indemnités des présidents de jury sont assujetties à la transmission des résultats et du rapport dans les délais impartis (respectivement 24h et 7 jours)
- Pour les cadres techniques salariés des clubs et comités territoriaux, les montants indiqués ci-dessous s'appliquent (ou pas) selon les accords conclus avec l'employeur.

2.1 Championnats départementaux et régionaux, Open nationaux

	Chef traceur	Traceur guide de haute montagne	Président du jury	Arbitre
Frais - hébergement, - restauration, - transport	Application du barème COL	Application du barème COL	Application du barème COL	Application du barème COL
Rémunération / indemnité	Application du tarif COL	Application du tarif COL	30 € minimum/jour	30 € minimum/jour

2.2 Coupes de France

	Chef traceur	Technicien professionnel (nivologie, cordes fixes, secours)	Président du jury	Arbitre
Frais - transport	Application du barème COL	Application du barème COL	*Application du barème national	*Application du barème national
Frais - hébergement - restauration		Application du barème COL	Application du barème COL	Application du barème COL
Rémunération / indemnité	200 à 300 € max/jour (coût total employeur)	200 à 300 € max/jour (coût total employeur)	60 € / jour pour VR et relais. 80 € / jour pour individuel, sprint et équipe	60 € / jour

2.3 Championnats de France et officiels nationaux présents sur les événements internationaux en France

	Chef traceur	Technicien professionnel (nivologie, cordes fixes, secours)	Président du jury	Arbitre
Frais - transport	Application du barème COL	Application du barème COL	*Application du barème national	*Application du barème national
Frais - hébergement - restauration		Application du barème COL	Application du barème COL	Application du barème COL
Rémunération / indemnité	200 à 350 € max/jour (coût total employeur)	200 à 350 € max/jour (coût total employeur)	80 € / jour pour VR et relais. 100 € / jour pour individuel, sprint et équipe	80 € / jour

* Le barème national des remboursements est accessible dans la rubrique « Finances » de l'espace intranet

3 – Prise en charge des frais, rémunérations et indemnités des officiels

		Championnats départementaux, régionaux Open nationaux	Coupes de France	Championnats de France	Compétition internationale sur le territoire
Président du Jury & Arbitre	Indemnité Déplacement	COL	National	National	National, pour les officiels désignés par la FFME
	Frais				
Délégué technique	Indemnité / rémunération Frais		National	National	
	Frais				
Chef traceur	Rémunération	COL	COL	COL	COL
	Tous frais				
Traceurs et contrôleurs	Rémunération	COL	COL	COL	COL
	Tous frais				

4 – Primes individuelles des athlètes pour les catégories seniors et U23 hommes et femmes

	Championnat de France Senior VR, SPR, IND	Championnat de France U23 VR, SPR, IND	Championnat de France Senior RELAIS et EQUIPE	Championnat de France U23 EQUIPE
1ere place	750 €	550 €	550 €	300 €
2 ^{ème} place	400 €	250 €	250 €	120 €
3 ^{ème} place	250 €	160 €	160 €	80 €
4 ^{ème} place	100 €	-	-	-
5 ^{ème} place	60 €	-	-	-

	Classement final de Coupe de France U20, U23 et Master	Classement final de Coupe de France Senior
1 ^{ère} place	100 €	300 €
2 ^{nde} place	60 €	100 €
3 ^{ème} place	40 €	60 €

5 – Droits d'inscription au calendrier national des compétitions de ski-alpinisme

Compétition	Montant des droits perçus par la FFME	Remarque
COMPETITION PROMOTIONELLE		
Cas général, sauf particularités détaillées ci-après	0 €	
- Avec convention due à la présence de Corde Fixe ou au format Longue Distance*	500 €	
- Avec convention due à la présence de Corde Fixe ou au format Longue Distance* sur 2 jours ou plus	750 €	
- Avec convention due à une remise de prix supérieure à 3000 €*	750 €	Signature d'une convention (art. L331-5 du code du sport)
COMPETITION OFFICIELLE		
Championnat départemental ou régional Etape de coupe départementale ou régionale	0 € hors droits CT et ligue le cas échéant	L'arbitre est pris en charge par le COL.
Open national	0 €	L'arbitre est pris en charge par le COL.
Avec convention due à une remise de prix supérieure à 3000 €	750 €	
Etape de Coupe de France	500 € à 1500 € selon les options de chronométrage et la nature des parcours 5000 € pour préparation Coupe du monde	
Championnat de France de Vertical Race	3 500 €	Chronométrage, antidopage, officiels inclus
Championnat de France de Sprint / Relais	3 500 €	
Championnat de France Individuel / Equipe	3 500 €	
Etape de Coupe du monde Jeunes (ISMF)	35 000 € (2 épreuves) 50 000 € (4 épreuves)	
Etape de Coupe du monde	50 000 € (2 épreuves) 65 000 € (3 épreuves)	Chronométrage, Anti dopage, officiels ... inclus
Autre épreuve internationale (ISMF)	10 000 €	Convention à établir

* Dans le cas des compétitions promotionnelles conduisant à la signature d'une convention (corde fixe, longue distance, dotation > 3000 euros), le montant des droits n'est pas cumulatif, seul le montant le plus élevé est pris en compte.